



*De culture innovante*

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAIN-ST-FRANÇOIS

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, que le conseil de cette MRC a, à une séance régulière tenue le mercredi 21 février 2018, adopté le **Règlement numéro 2017-03** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François. **Ce règlement est entré en vigueur le 9 mai 2018**, soit le jour de la signification de l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire attestant que ce règlement respecte les orientations gouvernementales.

Le **règlement numéro 2017-03** propose une modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'ajuster les limites administratives et pour agrandir les limites du parc industriel de Richmond d'une superficie de 11,8 hectares, sur le terrain portant le numéro de lot 5 535 261.

Le projet de règlement aura comme impact que la municipalité du Canton de Cleveland et la Ville de Richmond devra modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme pour ajuster ces limites administratives et pour agrandir les limites du parc industriel actuel afin de changer la vocation du lot 5 535 261 qui passera d'agroforestier à industriel et de prévoir les usages industriels possibles sur ce nouveau terrain industriel.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement et du document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme de la municipalité concernée durant les heures d'ouverture de bureau de chaque municipalité de la MRC, de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 29 juin 2018.

Manon Fortin, avocate  
Directrice générale et secrétaire-trésorière